



FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

À l'adresse de toutes et de tous les licencié(e)s âgé(e)s de plus de 18 ans

Pour faire suite aux démissions de Mme Sabine RAYNAL et de M. Maxime CHADEFFAUD du comité Directeur et conformément à l'article V.2 du règlement intérieur :

- *Le candidat adresse sa candidature au secrétaire administratif de la FFMN vingt et un (21) jours calendaires avant les élections.*
- *La liste des candidats est établie dans l'ordre d'enregistrement postal des candidatures.*
- *Tout modéliste licencié à jour de sa cotisation peut faire acte de candidature.*
- *Ne peuvent être candidats au Comité Directeur que les personnes de nationalité française jouissant de leurs droits civiques.*
- *ou les personnes étrangères et majeures de dix-huit ans révolus à condition qu'elles n'aient pas été condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales.*
- *Les candidats au Comité directeur devront être présentés par leur club et fournir la licence en cours, ainsi qu'un extrait N° 3 du casier judiciaire (datant de moins de trois mois).*
- *Aucun candidat ne devra être sous le coup d'une sanction disciplinaire.*
- *Les candidats sont élus dans l'ordre décroissant des suffrages exprimés. En cas d'égalité de voix, le siège est acquis au candidat le plus âgé.*

Le Comité Directeur ne peut comprendre plus de deux (2) membres appartenant au même groupement (association, club) affilié.

En cas de vacance d'un poste... Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le poste laissé vacant par Mme Sabine RAYNAL doit obligatoirement être occupé par une femme conformément à l'article V.5 du règlement intérieur :

La représentation des femmes et des hommes est assurée conformément aux dispositions de l'article L. 131-8 du code du sport. Ainsi, au sein du Comité Directeur, la proportion des femmes est égale à 15 % des sièges. En l'absence de candidature féminine, le ou les postes seront laissés vacants et complétés lors de l'Assemblée Générale la plus proche.

L'appel à candidatures sera clos le vendredi 29 décembre.

Les candidatures sont à envoyer à Philippe MOREL, secrétaire de la fédération : ph-morel@wanadoo.fr

Le Président de la FFMN

Jean Pierre BILLET

St Ouen le 22/12/2023

Toute correspondance doit être adressée :

*Fédération de France de Modélisme Naval c/o Fédération Française Motonautique
9-11 Avenue Michelet, 93400, SAINT-OUEN.*